



Cugy, le 9 novembre 2007

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

## PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 9 novembre 2007, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 24/07 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2008, amendé.

### CONSEIL COMMUNAL



Le Président :  
G. Boand

La secrétaire :  
D. Dubuis

Amendement :

D'adpter pour l'année 2008 un taux d'imposition de 70 % de l'impôt cantonal de base, pour les impôts énumérés sous chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté d'imposition